



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur ROUSSEAU .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur ROUSSEAU à Monsieur BACHELEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026_03_30-20

Ref : Direction des ressources humaines

Objet: Fixation du montant des indemnités de fonctions des élus au Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 11 adjoints au maire,

VU les arrêtés du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT que la commune de Pontault-Combault appartient à la strate 20 000 à 49 999 habitants,

CONSIDERANT que pour une commune de cette strate, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

CONSIDERANT que, pour les indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux, le Conseil municipal détermine les montants, dans la limite des taux maximaux prévus au CGCT et d'une enveloppe indemnitaire totale,

CONSIDERANT que cette enveloppe indemnitaire totale est constituée de l'indemnité du maire à laquelle s'ajoute 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique multiplié par le nombre d'adjoints que le Conseil municipal peut désigner, soit une enveloppe de 453 %,

CONSIDERANT qu'il est possible de verser des indemnités différenciées aux conseillers municipaux sans délégation dès lors que la différence des missions et responsabilités le justifient (réponse à la question écrite n°00298 - 17e législature du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation publiée le 06 février 2025),

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (Monsieur PRUVOST, Madame FERREIRA, Monsieur MARANO, Monsieur RACCAH, Madame FILLION)

FIXE les indemnités de fonction allouées aux élus conformément au tableau annexé à la présente délibération, dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire totale.

DIT que ces indemnités, exprimées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, suivront l'évolution de cet indice de référence ainsi que de la valeur du point d'indice.

INSCRIT les crédits correspondants au budget, au chapitre 65.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260401-2026_03_30-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Publication : 03/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 1 avril 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault